

Nadine

202526

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	9
• absents	3
• exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL

De la commune BARBAZAN

Séance du 07 octobre 2025 à 18 heures 00

Date de convocation :
30 septembre 2025

Date d'affichage :
02 octobre 2025

Objet
SDEHG - Conformité de 7
coffrets de commande
publique
10BU713

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine
Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard.

Mme WINTERSTEIN Martine donne procuration à Mme BOLEA Maryse.
Absent : VALLE Anthony, SALES André.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 17 septembre 2024, la commune avait délibéré concernant la mise en conformité de 7 coffrets de commande d'éclairage public, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante : réf 10BU713.

Mise en conformité de 7 coffrets de commande d'éclairage public, comprenant :

- remise en conformité des coffrets de commandes suivant suite au rapport d'entretien :
 - Cde 1 - P3 Aire jeux mise en place d'un interrupteur à clé
 - Cde 2 - P3 Boules remplacement coffret + disjoncteur de tête et mise en place d'un interrupteur à clé
 - P02 Thermes et P09 Vignaux pose d'un capot de protection pour le tableau intérieur
 - P02 Thermes - cde 3 remplacement porte du coffret et remplacement du coffret de CIBE
 - P06 Mairie - cde 2 remplacement du coffret et mise en place d'une protection tableau
 - P07 Aristou remplacement du coffret de commande
 - P08 Burs remplacement du coffret de commande vétuste avec déplacement du coffret au niveau du poteau ayant la prise guirlande n° 47 pour accessibilité

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à charge de la commune serait :

- de 3 465€ en fonds propres
- de 3 482€ (montant de l'annuité non défini à ce jour) en emprunt.

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la

REÇU

14 OCT. 2025

REFECTURE
HAUTE-GARONNE

commune de s'engager sur sa participation financière.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet présenté
- fait le choix d'une participation en fonds propres

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 09 octobre 2025

Le Maire

